



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le vendredi 27 mars 2009 à 14 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Claude Millette, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Luc Montreuil formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier, M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente, madame la conseillère Jocelyne Houle

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

À 14 h 56, monsieur le président procède à l'ouverture de la séance.

**Monsieur le conseiller Claude Millette prend son siège.**

**CM-2009-298**

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil suspende la présente séance à 14 h 58.

Adoptée

**CM-2009-299**

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION  
IL EST APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil reprenne les délibérations de la présente séance à 16 h 30.

Adoptée

**CM-2009-300**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

CM-2009-301

**CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC 7125348 CANADA INC. ET LES OLYMPIQUES DE GATINEAU INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Robert-Guertin (ci-après, le CENTRE) a été construit et est en opération depuis plus de 50 ans au 125, rue Carillon;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a constaté, depuis plusieurs années déjà, que le CENTRE requerrait d'importants travaux de rénovation afin de le moderniser et de l'adapter aux besoins actuels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge qu'un partenariat public privé est le moyen le plus approprié pour lui permettre de réaliser les travaux de rénovation et de modernisation du CENTRE;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a discuté avec un promoteur les différentes modalités d'un tel projet et que les parties s'entendent sur celles-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour la Ville de Gatineau et le promoteur de conclure un protocole d'entente à cet effet :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE MILLETTE**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-462 en date du 27 mars 2009, ce conseil accepte le projet de protocole d'entente joint à la présente résolution comme annexe 1 pour en faire partie intégrante.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7125348 Canada inc. et Les Olympiques de Gatineau inc. comportant les mêmes termes et conditions.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2010 et des années subséquentes, à l'activité 02-71211 – Rénovation – Aréna Guertin, les sommes requises pour donner suite à la présente.

Le préambule, soit les paragraphes 0.1 à 0.5 inclusivement de la présente résolution en fait partie intégrante.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENTE</b>
M. Alain Riel	M. Frank Thérien	M <sup>me</sup> Jocelyne Houle
M. Claude Millette	M. André Laframboise	
M <sup>me</sup> Denise Laferrrière	M. Alain Pilon	
M. Denis Tassé	M. Pierre Phillion	
M. Luc Angers	M. Simon Racine	
M. Joseph De Sylva	M. Aurèle Desjardins	
M. Richard Côté		
M. Yvon Boucher		
M. Luc Montreuil		
M. le maire Marc Bureau		
M. Patrice Martin		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2009-302

**ACCEPTATION DES TERMES D'UN PROJET D'ENTENTE DE LOCATION DE 25 ANS À INTERVENIR AVEC 7125348 CANADA INC., SOUS RÉSERVE DE SON AUTORISATION PRÉALABLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge qu'un partenariat public privé est le moyen le plus approprié pour lui permettre de réaliser les travaux de rénovation et de modernisation du Centre Robert-Guertin (ci-après, le CENTRE), lequel a été construit et est en opération depuis plus de 50 ans au 125, rue Carillon;

**CONSIDÉRANT QU'**en conséquence, la Ville de Gatineau a l'intention de céder le CENTRE par contrat d'emphytéose à la compagnie 7125348 Canada inc. en contrepartie de l'exécution par cette dernière de travaux d'au moins 28 000 000 \$, excluant les taxes, pour la rénovation et la modernisation du CENTRE, puis de le louer de 7125348 Canada inc. pour une période de 25 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-463 en date du 27 mars 2009, ce conseil accepte le projet d'entente de location joint à la présente résolution comme annexe 1 pour en faire partie intégrante.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer une entente de location à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7125348 Canada inc. comportant les mêmes termes et conditions.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2010 et des années subséquentes, à l'activité 02-71211 – Rénovation – Aréna Guertin, les sommes requises pour donner suite à la présente.

La présente résolution est toutefois sujette à l'autorisation préalable de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ., chapitre C-19).

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENTE</b>
M. Alain Riel	M. Frank Thérien	M <sup>me</sup> Jocelyne Houle
M. Claude Millette	M. André Laframboise	
M <sup>me</sup> Denise Laferrière	M. Alain Pilon	
M. Denis Tassé	M. Pierre Phillion	
M. Luc Angers	M. Simon Racine	
M. Joseph De Sylva	M. Aurèle Desjardins	
M. Richard Côté		
M. Yvon Boucher		
M. Luc Montreuil		
M. le maire Marc Bureau		
M. Patrice Martin		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2009-303

**ACCEPTATION DES TERMES D'UNE ENTENTE INTÉRIMAIRE DE LOCATION DE 13 MOIS À INTERVENIR AVEC 7125348 CANADA INC., SOUS RÉSERVE DE L'AUTORISATION PRÉALABLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE À L'ÉGARD DE L'ENTENTE DE LOCATION DE 25 ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge qu'un partenariat public privé est le moyen le plus approprié pour lui permettre de réaliser les travaux de rénovation et de modernisation du Centre Robert-Guertin (ci-après, le CENTRE), lequel a été construit et est en opération depuis plus de 50 ans au 125, rue Carillon;

**CONSIDÉRANT QU'**en conséquence, la Ville de Gatineau a l'intention de céder le CENTRE par contrat d'emphytéose à la compagnie 7125348 Canada inc. en contrepartie de l'exécution par cette dernière de travaux d'au moins 28 000 000 \$, excluant les taxes, pour la rénovation et la modernisation du CENTRE, puis de le louer de 7125348 Canada inc. pour une période de 25 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de rénovation et de modernisation doivent s'échelonner au cours de la période du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 30 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le CENTRE pourra malgré tout être en opération pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 30 septembre 2010 et qu'il y a lieu pour la Ville de Gatineau de louer l'immeuble de 7125348 Canada inc. pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 30 septembre 2010 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-464 en date du 27 mars 2009, ce conseil accepte le projet d'entente intérimaire de location joint à la présente résolution comme annexe 1 pour en faire partie intégrante.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente intérimaire de location à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7125348 Canada inc. comportant les mêmes termes et conditions.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire suivant : 02-71211 – Rénovation – Aréna Guertin.

Le trésorier est également autorisé à prévoir au budget des années subséquentes, les sommes requises pour donner suite à la présente.

La présente résolution est toutefois sujette à l'autorisation préalable de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ., chapitre C-19), à l'égard du projet d'entente de location de 25 ans approuvé précédemment par le conseil aux termes de sa résolution numéro CM-2009-302 en date du 27 mars 2009.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENTE</b>
M. Alain Riel	M. Frank Thérien	M <sup>me</sup> Jocelyne Houle
M. Claude Millette	M. André Laframboise	
M <sup>me</sup> Denise Laferrière	M. Alain Pilon	
M. Denis Tassé	M. Pierre Phillion	
M. Luc Angers	M. Simon Racine	
M. Joseph De Sylva	M. Aurèle Desjardins	
M. Richard Côté		
M. Yvon Boucher		
M. Luc Montreuil		
M. le maire Marc Bureau		
M. Patrice Martin		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

**CM-2009-304**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la présente séance à 17 h 40.

Adoptée

---

**PATRICE MARTIN**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier